## **VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES**

## **TEST CAPILLAIRE**

Par Profil supprimé Postée le 22/03/2016 08:59

Bonjour, j'aimerais savoir si je peux réaliser un test capillaire en dehors d'une procédure judiciaire, je n'ai aucune personne contre qui porter plainte je n'ai pas été abusée mais je pense avoir eu quelque chose dans mon verre. J'avais certes beaucoup bu, mais le lendemain je n'ai pas eu faim de la journée alors que d'habitude je ne m'en prive pas et hier lundi (la soirée était samedi) j'ai eu les lèvres toutes desséchées j'ai bu au moins 3 litres d'eau ce qu'il ne m'arrive jamais non plus.

J'aimerais être sûre si j'ai été droguée ou si c'est simplement un très gros abus de ma part Merci de m'indiquer la procédure si vous la connaissez.

## Mise en ligne le 25/03/2016

Bonjour,

Le dépistage par analyse capillaire est très peu usité en raison de sa fiabilité contestée et du coût élevé que cela représente. Pour procéder à un dépistage, il vaut mieux utiliser un test urinaire. Vous pouvez en trouver dans certaines pharmacies ou sur internet. En revanche, il y a de grandes chances que vous ne trouviez rien, car la majorité des produits ne reste détectable qu'entre 2 à 4 jours dans les urines (exception faite pour le cannabis). Par ailleurs, au vu de ce que vous décrivez, il est tout à fait possible que les symtômes que vous avez ressentis soient seulement liés à votre forte alcoolisation.

Cordialement.